

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

➔ Rapport d'activités 2024

Modification de la zone ZAN

- Ajout théorique "ZAN"
- Consommation (ha)

2021-2030	660
2031-2040	378

Eau et agriculture, des destins liés ? (version longue)
 Pays de Falaise - Cingal-Suisse norm

Objets de l'Europe sur le territoire en photo
 Une exposition de photographies sur des différents projets qui ont obtenu un financement européen a été inaugurée. Elle est visible jusqu'au 11 juin.

Plan d'Approvisionnement de l'évolution
 Inventaire

Domaines d'étude (type de peuplement)

« Transformer les voitures vides en une flotte de minibus » : en Normandie, BlabiaCar Daily s'étend
 Le développement d'un « système » de véhicules sans conducteur est en cours. Pour y remédier, et diminuer les émissions de gaz à effet de serre, ont signé un partenariat avec BlabiaCar Daily, une application qui permet de louer des véhicules à la demande. L'application ne compte pas d'attente de nouveaux véhicules.

Modèle ressource
 5 ans

Normandie
 Montant moyen accordé aux GAL de la région : 1 557 301 €



Liste des membres au 31 décembre 2024

Communauté Urbaine Caen la mer

Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande

Communauté de Communes Cœur de Nacre

Communauté de Communes du Pays de Falaise

Communauté de Communes Val ès dunes

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon



Sommaire

▶ 1. Caen Normandie Métropole : caractéristiques et fonctionnement du Pôle métropolitain.....	4
1.1. Territoire et domaines d'actions	4
1.2. Moyens humains et financiers	5
1.3. La création d'un nouveau système informatique	7
▶ 2. Les moments forts de l'année 2024	8
▶ 3. Application du SCoT Caen-Métropole	10
3.1 Suivi annuel du SCoT Caen-Métropole	10
3.2 Urbanisme règlementaire.....	10
3.3 Urbanisme commercial.....	11
3.4 Suivi de la compatibilité du SCoT avec les documents de rangs supérieurs.....	11
3.5 Animation.....	11
3.6 Perspectives 2025	12
▶ 4. Développement territorial	13
4.1 Programmes LEADER	13
4.2 Projet Alimentaire Territorial.....	17
4.3 Plan Climat Air Energie Territorial.....	23
Annexes : instances du Pôle métropolitain	29

1.2. Moyens humains et financiers

► Organigramme

L'effectif se compose de 11 agents en 2024 (pour 10 ETP) :

Directeur : Patrice DUNY

Directeur adjoint : Anthony HUBERT

Assistante de direction : Véronique CARETTE

Chargée des finances et des ressources humaines : Véronique VRARD

Chargée de mission ENVIRONNEMENT-ENERGIE : Jaël MOKIENKO

Chargée de mission URBANISME : Aymie SAINTE-ROSE (jusqu'en octobre 2024)

Animatrice LEADER : Nathalie PETOUX (jusqu'au 29 novembre 2024)

Gestionnaires LEADER : Eva LEPOITTEVIN et Lou-Ann CARBON

Chargée de mission POLITIQUES ALIMENTAIRES : Rémi NOËL

Assistante POLITIQUES ALIMENTAIRES : Cécile MILCENT



De plus, Caen Normandie Métropole porte le Manager du Réseau Ouest Normand : Nadège EVE

Le Pôle métropolitain accueille une stagiaire en 2024 : Loïse FOUBERT (URBANISME).

► Finances

Pour l'exercice 2024, les cotisations sont les suivantes :

- 5 cts d'euro / habitant pour l'adhésion de base (6 EPCI) ;
- 1 euro / habitant pour la part SCoT Caen-Métropole (5 EPCI ayant délégué leur compétence) ;
- 95 cts d'euro / habitant pour la part actions (6 EPCI).

► Budget

Le budget réalisé, pour l'année 2024, se présente ainsi :

- **Section d'investissement**

Résultat de l'exercice 2024	Dépenses	Recettes	TOTAL
Section d'investissement 2024	84 036,82 €	84 574,67 €	537,85 €
Report 2023		643 630,96 €	643 630,96 €
Résultat cumulé R001	84 036,82 €	728 205,63 €	644 168,81 €

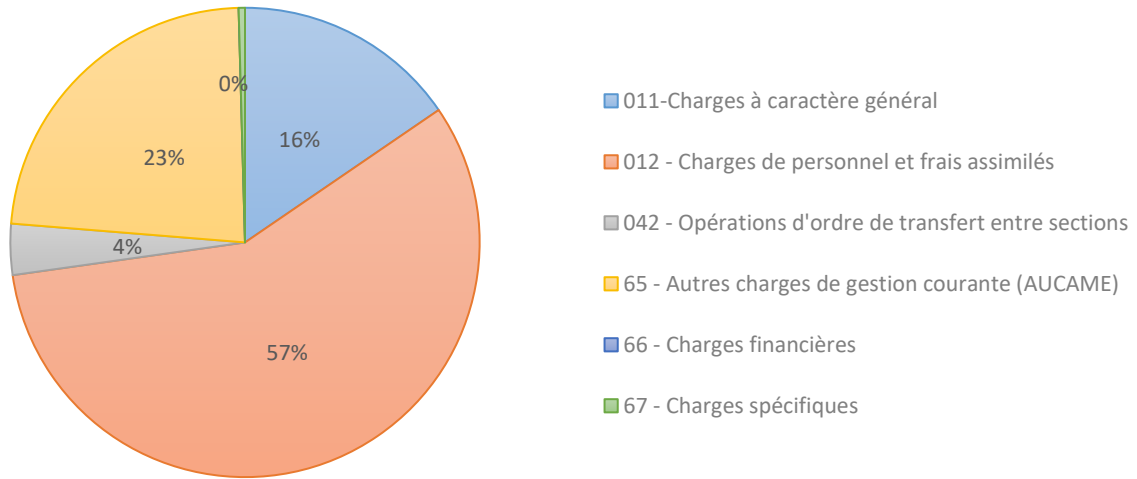
Le faible niveau de réalisation des dépenses et recettes d'investissement s'explique par la structuration du Pôle métropolitain : organisme d'ingénierie interne (et avec l'AUCAME) et d'animation. La section investissement sera utilisée quand de nouveaux projets d'études à externaliser seront lancés.



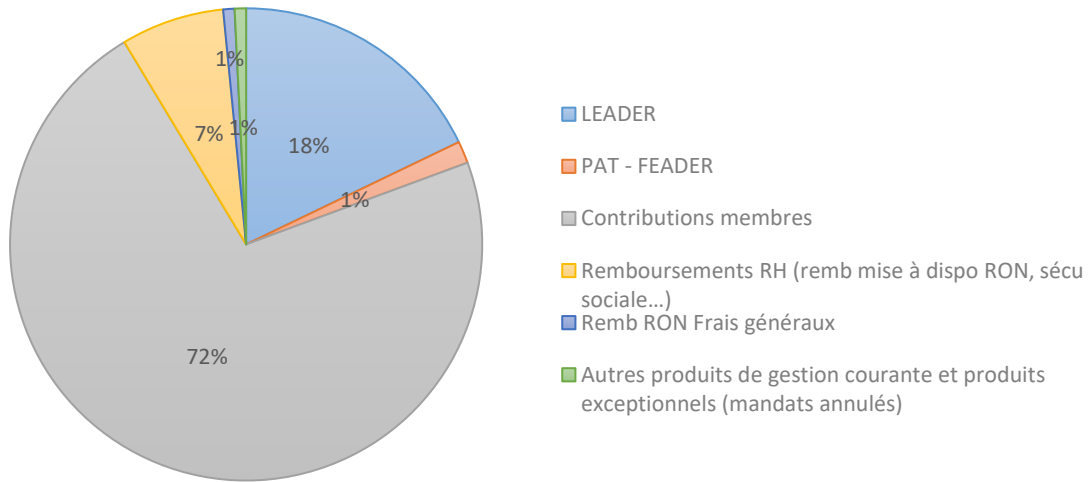
• **Section de fonctionnement**

Résultats de l'exercice 2024	Dépenses	Recettes	TOTAL
Section de fonctionnement 2024	966 824,34 €	1 108 821,14 €	141 996,80 €
Report 2023		46 982,70 €	46 982,70 €
Résultat cumulé	966 824,34 €	1 155 803,84 €	188 979,50 €

Charges de fonctionnement
réalisé 2024



Recettes de fonctionnement
Réalisé 2024



► **Actes administratifs**

Le Bureau syndical s'est réuni à deux reprises le 21 mars et le 6 décembre 2024.

Le Comité syndical s'est réuni à quatre reprises les 19 janvier, 17 mai, 20 septembre et 18 octobre 2024.

Les délibérations sont en ligne à l'adresse suivante : <https://polesmetropolitains.fr/caen-metropole/vie-du-pole-metropolitain/>



1.3. La création d'un nouveau système informatique

La Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer ont subi une cyber-attaque en septembre 2022. L'informatique du Pôle métropolitain étant géré par la Direction des services informatiques (DSI) de Caen et Caen la mer depuis 2014, le Pôle a donc également été touché.

Les outils informatiques ont progressivement été remis en service durant le premier semestre 2023. Pour ne plus subir cette situation, la DSI de Caen et Caen la mer et les services du Pôle métropolitain ont fait évoluer les pratiques pour diminuer la vulnérabilité et pour renforcer la résilience en cas d'attaque. Cette sécurisation a cependant complexifié le fonctionnement de l'informatique au quotidien au niveau du Pôle métropolitain concernant les structurations réseaux et les solutions logicielles qui étaient propres au Pôle métropolitain et donc très spécifiques.

Pour retrouver un fonctionnement informatique fluide, tout en ne compromettant pas la sécurité des réseaux de la DSI, **le Pôle métropolitain a procédé en 2024 à la création de son propre système informatique sur son périmètre, en remplacement du système géré par la DSI.**

Le nouveau système informatique du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole a été construit en concertation avec les agents fin-2023 et début-2024, sous la coordination de la Commission Administration générale et avec l'aide de la DSI. Puis, le nouveau système a été mis en œuvre par des prestataires spécialisés en juin-juillet 2024 (changement des réseaux et serveurs, de l'accès internet et téléphonie, des téléphones fixes, de l'imprimante multifonction et de la solution numérique de gestion du temps de travail). **Ce nouveau système est donc opérationnel depuis mi-2024.**

En parallèle, le Pôle métropolitain s'est doté d'une nouvelle « charte de l'utilisateur – informatique, téléphonie et internet », en remplacement de celle de la DSI. Cette charte, à jour des dernières évolutions technologiques et du RGPD, encadre le droit d'accès aux ressources informatiques et est applicable à l'ensemble des utilisateurs des outils informatiques et de communication du Pôle métropolitain, que l'utilisateur soit en présentiel ou en télétravail.



► 2. Les moments forts de l'année 2024

Janvier 2024 :

Election du représentant du SCoT Caen-Métropole comme représentant des SCoT du Calvados à la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

Participation à la définition de projets d'envergure nationale ou européenne de Normandie

Début des participations aux réunions de la COP Normandie



Février :

Lancement des travaux du Mode d'occupation des sols, millésime 2023

Début de la sélection des projets LEADER sur la programmation 2023-2027



Avril :

Vernissage de l'exposition itinérante LEADER : 20 projets LEADER illustrés

Journée d'étude du PAT : le rôle des marchés de gros dans les circuits alimentaires de proximité

Accompagnement des collectivités membres dans la définition des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)



Mai :

Définition concertée des propositions de projets d'envergure régionale du Calvados

Accompagnement des collectivités membres dans leur rapport triennal d'artificialisation



Juin :

Forum des acteurs de l'alimentation : la restauration collective sur le territoire du PAT

Lancement des trois groupes de travail du PAT



Septembre :

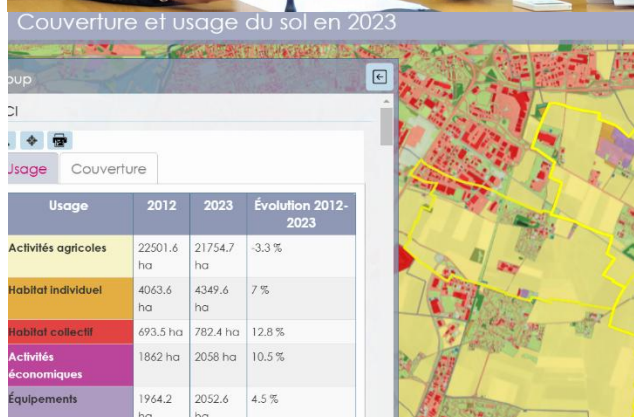
Renouvellement de l'Exécutif du Pôle métropolitain : élection de M. Emmanuel RENARD à la présidence de Caen Normandie Métropole, confirmation des vice-présidents

Livraison et publication du Mode d'occupation des sols, millésime 2023



Octobre :

Lancement de la Modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole sur le volet foncier



Novembre :

Réalisation d'un Alim'tour PAT et tenue d'un Ciné-débat PAT sur le thème : agriculture et eau

Dépôt du dossier de labellisation PAT niveau 2

Livraison du plan d'approvisionnement territorial (Bois-forêt-énergie) pour la stratégie énergétique du PCAET





Application du SCOT Caen-Métropole

► 3. Application du SCoT Caen-Métropole

3.1 Suivi annuel du SCoT Caen-Métropole

La réunion de suivi annuel n'a pas pu se tenir en 2024, faute de disponibilité du préfet du Calvados, qui co-préside cette réunion. La réunion s'est tenue le 16 janvier 2025, mais elle a été travaillée en 2024.

Le suivi annuel s'est déroulé en 2 temps :

1. Les indicateurs annuels de suivi du SCoT Caen-Métropole

2. Ateliers participatifs

*Analyse de quatre millésimes du Mode d'occupation des Sols, de 2012 à 2023 : grands enseignements
 Formes urbaines et densités résidentielles sur la Communauté urbaine Caen la mer
 Quartiers d'habitat individuel : opportunités et freins à la densification et au renouvellement urbain*

Les indicateurs de suivi permettent de constater que **les dynamiques sont bien conformes aux objectifs définis en 2018 et 2019 dans le SCoT**. Caen-Métropole est moteur pour le Calvados et la Normandie, et il est efficient dans ses aménagements :

- + 2 325 habitants par an depuis 2015,
- + 1 630 emplois par an depuis 2015,
- + 2 650 logements construits par an depuis 2018,

Une consommation d'espace efficiente avec une moyenne de 47 ménages ou emplois accueillis par hectare artificialisé entre 2015 et 2020.

3.2 Urbanisme règlementaire

Dossiers d'urbanisme ayant reçu l'avis de Caen Normandie Métropole en 2024 :

- **8 dossiers de PLU ont reçu un avis favorable** du Comité syndical ou du Bureau du Pôle métropolitain :

Projets	Avis
Modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Martin-de-F.	Avis favorable assorti de quatre remarques
Modification n°8 du PLU de Caen	Avis favorable assorti de quatre remarques
Modification n°3 du PLU de Saint-Aubin-sur-Mer	Avis favorable assorti de six remarques
Modification n°1 du PLU de Cagny	Avis favorable assorti d'une réserve
Révision du PLU d'Amayé-sur-Orne	Avis favorable assorti de deux réserves et six remarques
Modification simplifiée n°1 du PLU de Feuguerolles-Bully	Avis favorable assorti d'une réserve et de trois remarques
Révision du PLU de Sainte-Honorine-du-Fay	Avis favorable assorti d'une réserve et de sept remarques
Modification n°1 du PLU de Rots	Avis favorable assorti de deux remarques

- **6 dossiers de PLU ont reçu un avis tacite réputé favorable.**
- **Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de Caen la mer** a fait l'objet d'un avis favorable.
- **24 avis techniques ont été rendus sur des permis d'aménager ou des permis de construire** prévoyant plus de 5000 m² de surface de plancher en 2024.



3.3 Urbanisme commercial

- **3 dossiers d'urbanisme commercial soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ont été analysés** au titre du DAAC du SCoT Caen-Métropole :

CDAC	Avis de la CDAC
08/02/2024 : Création d'un ensemble commercial par l'implantation d'une Halle Gourmande à Caen	Avis favorable
08/02/2024 : Extension d'un ensemble commercial à Troarn par la création d'une enseigne Mr Bricolage	Avis favorable
28/11/2024 : Modification substantielle à Ifs pour la création d'un magasin ACTION	Avis favorable

- **5 projets commerciaux compris entre 300 et 1 000 m² de surface de vente** ont été analysés au titre de l'article L752-4 du Code de commerce.

3.4 Suivi de la compatibilité du SCoT avec les documents de rangs supérieurs

Le Bureau des élus du 6 décembre 2024 a rendu un **avis défavorable sur le Schéma Régional des Carrières (SRC)** de Normandie, motivé par trois points forts, et également accompagné de trois remarques. Le SRC est élaboré par le préfet de Région.

Les SCoT élaborés ou révisés à compter du 1^{er} avril 2021 devront être compatible avec les SRC (*effets de l'ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020*). Dans ce cadre, le projet de SRC de Normandie fait porter d'importants risques juridiques sur la future révision du SCoT Caen-Métropole, en étant très fort dans ses objectifs de production, mais très faiblement prescriptif et donc peu encadrant pour les documents d'urbanisme locaux.

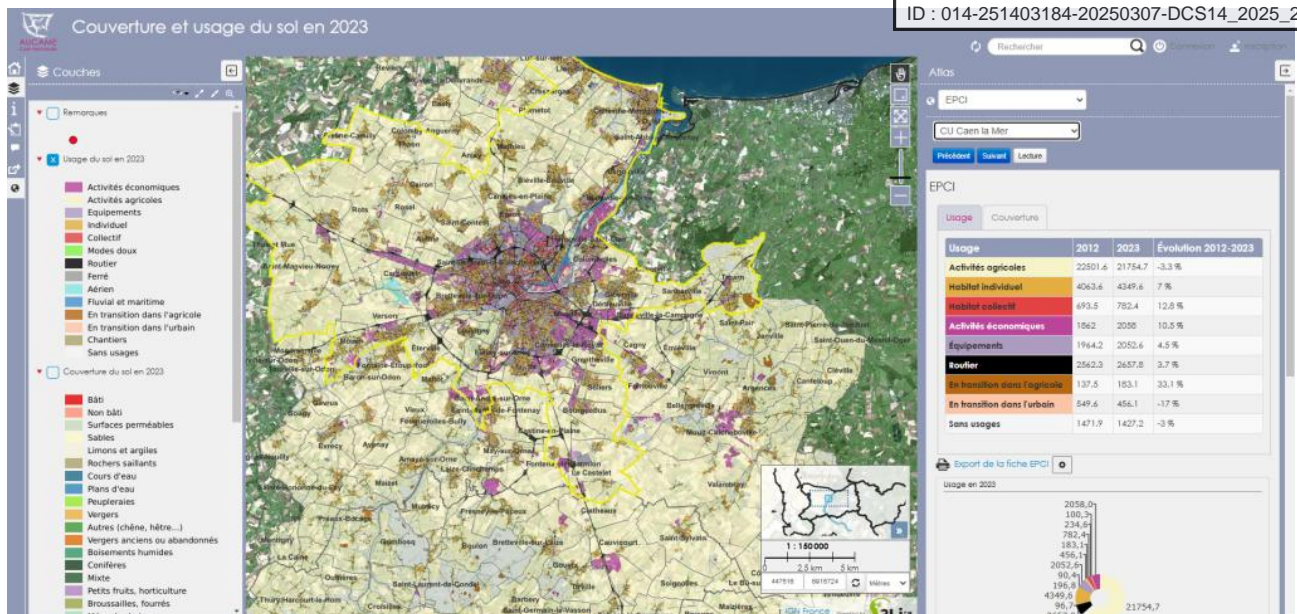
Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole a donc appelé à inscrire des prescriptions claires et localisées, justifiant de maintenir la production locale de roches massives sur l'arrondissements de Caen, par l'extension de carrières existantes voire la création de nouvelles carrières.

3.5 Animation

- **Caen Normandie Métropole a rencontré les 5 EPCI du SCoT dans le cadre du lancement de la Modification simplifiée du SCoT.** Ces moments d'échanges alimentent la procédure de Modification simplifiée qui a été lancée par arrêté le 18 octobre 2024.
- **Les représentants de l'Etat dans le Calvados ont été rencontrés à trois reprises, en octobre (DDTM), novembre (DDTM) et décembre (préfet) pour échanger sur la Modification simplifiée du SCoT.**
- **Le Mode d'Occupation des Sols (MOS) de Caen Normandie Métropole a été mis à jour. Le millésime 2023 est disponible depuis septembre 2024.** Cet outil, porté par le Pôle métropolitain et élaboré par l'AUCAME, peut être utilisé par les acteurs du territoire afin de comprendre les différentes couvertures et usages des sols. Le nouveau millesime comporte des nouveautés, en permettant notamment l'identification des friches agricoles et urbaines. Toutes les informations et données sont réunies ici :

<https://polesmetropolitains.fr/caen-metropole/schema-de-coherence-territoriale-et-amenagement/mode-doccupation-des-sols-2d/>





Le MOS millésime 2023 visualisé sur le site de l'AUCAME

- **Participation à la 18^{ème} Rencontre Nationale des SCoT « construire sa stratégie écologique territoriale » , organisée à Arras en août 2024.** Les échanges de cette rencontre ont porté sur les enjeux en matière de préservation de la biodiversité mais également à la nécessité du déploiement de la séquence Eviter Réduire et Compenser dans les SCoT.



Les Rencontres nationales des SCoT 2024

3.6 Perspectives 2025

- ✓ **Publication des actes de la quatrième réunion de suivi annuel ;**
- ✓ **Réalisation de la Modification simplifiée pour l'intégration des objectifs de la loi Climat et Résilience sur le volet foncier ;**
- ✓ **Préparation et réalisation de l'évaluation à 6 ans du SCoT,** prévue par l'article L.143-28 du Code de l'urbanisme, à approuver avant le 18 octobre 2025 ;
- ✓ **Préparation de la mise en Révision du SCoT, pour donner suite à l'analyse à 6 ans ;**
- ✓ **Poursuite de l'accompagnement des PLU(i) en cours sur le territoire et des autres documents d'urbanisme ou de planification ;**
- ✓ **Poursuite de l'accompagnement des élus et des porteurs du périmètre du SCoT.**



Développement Territorial

► 4. Développement territorial

Contexte général :

La **Commission Développement territorial** a en charge l'animation et la mise en œuvre d'actions collectives à l'échelle du Pôle Socle, au travers notamment :

- des **programmes LEADER**, avec la gestion de la fin de la programmation 2014-2022 du GAL du SCoT Caen-Métropole et du GAL Sud Calvados, et avec l'animation et la gestion du programme LEADER 2023-2027 sur le territoire unique du GAL Arlette & Guillaume,
- le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**,
- le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** sur le volet de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, ainsi que des actions liées.

La Commission est présidée par **Jean-Philippe MESNIL** et **Hubert PICARD**. Elle s'est réunie 2 fois en 2024.



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

4.1 Programmes LEADER

LEADER est un acronyme signifiant « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Financé par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, **c'est un programme pluriannuel destiné à dynamiser les territoires ruraux**. L'objectif est avant tout de **soutenir techniquement et financièrement des projets locaux innovants** qui concourent à l'attractivité du territoire.

La **méthode de gouvernance** à l'échelle locale se veut être **partenariale**, le programme LEADER est **géré par et pour les acteurs privés et publics du territoire** réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

Sur la période 2014-2022, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole portait deux GAL : le GAL SCoT Caen-Métropole depuis 2015 et le GAL Sud Calvados depuis 2017. Leur gestion se clôture en 2025 avec le paiement des derniers projets réalisés.

Sur la période 2023-2027, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole porte un GAL unique, dénommé Arlette et Guillaume. Son président est **Hubert PICARD**.

Fin de la programmation LEADER 2014-2022 :

L'année 2024 a été marquée par la fin de programmation des dossiers sélectionnés sur les GAL SCoT Caen Métropole et Sud Calvados. Pour accompagner l'aboutissement de la cinquantaine de dossiers, l'équipe LEADER a été renforcée : Lou-Ann CARBON a rejoint le Pôle métropolitain en septembre en tant que gestionnaire en accroissement temporaire d'activité, aux côtés d'Eva LEPOITTEVIN, gestionnaire arrivée en mars et Nathalie PETOUX, animatrice arrivée en janvier.

2 dialogues de gestion ont été organisés par l'Autorité de Gestion - Région Normandie - pour le suivi de l'avancement.

Plusieurs **consultations écrites** ont été lancées pour programmer les dossiers instruits par les services de la Région mais aussi pour déprogrammer des projets abandonnés ou non aboutis à l'échéance du 31 décembre 2024. Au final, les abandons représentent une enveloppe non consommée de 147 002.50 €, répartie à hauteur de 107 002.50 € pour le GAL SCoT Caen Métropole et 40 000 € pour le GAL Sud Calvados.

A fin 2024, les taux de paiement atteignent respectivement **73% sur le GAL Sud Calvados** et **73.5% sur le GAL SCoT Caen Métropole**. L'année 2024 a donc été une année dense sur le plan de la **gestion administrative et financière** de l'ancienne programmation LEADER.

Valorisation des projets financés et capitalisation :

L'année 2024 a été marquée par le déploiement de l'exposition itinérante « **L'Europe s'invite au cœur des territoires ruraux** ». Elle s'appuie sur un **reportage photographique auprès de 20 porteurs de projets ayant bénéficié des fonds LEADER sur la période 2014-2022**. Objectif : communiquer sur le programme LEADER auprès du grand public et valoriser les réalisations sur le territoire.

5 sites ont accueilli l'exposition en 2024 – le centre culturel de Saint-Rémy-sur-Orne, la Grange aux Dîmes de Rots, le bureau touristique du Pont du Coudray, la maison des services de Thue et Mue, la médiathèque de Condé-en-Normandie – permettant ainsi à un large public de prendre connaissance du dispositif LEADER et de sa traduction concrète dans les territoires ruraux.



Vernissage de l'exposition le 17 avril 2024 aux Fosses d'Enfer de Saint-Rémy-sur-Orne, en présence d'Hubert Picard, président du GAL Arlette & Guillaume, Jean-Philippe Mesnil, vice-président et Serge Ladan, maire de Saint-Rémy-sur-Orne.

Le Pôle métropolitain était représenté dans les différentes réunions organisées par le Réseau Rural Normand et le réseau LEADER France, fédération des GAL français.



L'animatrice LEADER s'est rendue au Congrès national des GAL et au Congrès européen ELARD les 2 et 3 octobre au Futuroscope de Poitiers. Au programme : assemblée générale de l'association LEADER France et élection du nouveau CA, tour de France des GAL, présentation de la feuille de route 2024-2025, mais aussi ateliers et conférences consacrés à la coopération avec la participation de 200 délégations européennes.

Le nouveau conseil d'administration de la Fédération LEADER France élu le 2 octobre 2024.

Démarrage de la programmation LEADER 2023-2027 :

Le Pôle métropolitain est entré dans la phase opérationnelle de la nouvelle programmation 2023-2027 avec la tenue de **4 comités de programmation**.

Concrètement, les membres ont participé à :

- **La sélection de 8 projets, représentant une enveloppe de 223 258.33 €**, répartis sur 5 fiches-actions : tourisme durable, services de proximité, développement économique, préservation des ressources et patrimoines et coopération.
- 3 présentations de projets significatifs de l'ancienne programmation : parc de Bénouville, l'épicerie du Coing à Clécy et l'observatoire ornithologique du marais de Chicheboville-Bellengreville.
- L'accueil de membres renouvelés.
- Un taux de participation des membres à hauteur de 61%.



Le comité de programmation du 30 septembre à la mairie de Moulton-Chicheboville.



La visite de l'Épicerie du Coing le 27 mai 2024 à Clécy.

Les membres du comité de programmation se sont mobilisés sur les modifications de la grille de sélection afin que celle-ci soit plus opérationnelle et réponde mieux à leurs attentes.

L'animatrice LEADER a participé à des différents événements pour promouvoir la programmation auprès de publics professionnels, publics et associatifs :

- Réunion d'information du programme KATAPULT par l'ADRESS à la CDC Pays de Falaise
- Vœux d'Europe Direct Normandie
- Journées thématiques du Réseau Rural Normandie
- Présentation LEADER collective [avec GALs du Bessin au Virois et Pays d'Auge] auprès des acteurs de l'ESS Normandie : ADRESS, ARDES, CRESS et France Active
- Présentation LEADER collective [avec GALs du Bessin au Virois et Pays d'Auge] auprès de la CAF Calvados
- Ateliers et travaux de réflexion avec les GALs du Bessin au Virois et Pays d'Auge pour identifier des projets et/ou porteurs sur la question des mobilités durables en ruralité
- Soirée Citizens au Dôme pour réseauter et identifier des porteurs potentiels

- Congrès national des GALs et congrès européen ELARD
- Participation à une visite d'un projet par Expériences Communes et organisation d'une visite du centre bourg de Clécy prévu début 2025
- Cogitations collectives organisées pour les porteurs du programme KATAPULT par l'ADRESS
- Journée des mobilités durables en ruralité par France Mobilités
- Atelier dédié aux professionnels du tourisme organisé par la CDC Cingal Suisse Normande

Perspectives 2025 :

L'année 2025 sera marquée par :

- ✓ le **début de programmation des projets sélectionnés** avec un portail AIDES dont les fonctionnalités vont s'ouvrir progressivement jusqu'à l'étape de paiement ;
- ✓ la **poursuite de la communication auprès des EPCI**, en tant que relais d'informations ;
- ✓ la **prospection de nouveaux projets et leur sélection** ;
- ✓ la réflexion autour d'un **projet de coopération inter départemental** sur la question des mobilités durables en ruralité.



4.2 Projet Alimentaire Territorial

Caen Normandie Métropole, la Chambre d'agriculture du Calvados et l'AUCAME ont travaillé ensemble, depuis 2017, sur la thématique de l'alimentation. Ce partenariat s'est traduit par l'élaboration puis l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT). **Caen Normandie Métropole et l'AUCAME continuent de collaborer au quotidien sur ce PAT en raison d'un directeur commun et d'un projet d'observatoire des systèmes alimentaires porté par l'AUCAME, mais la gouvernance a été élargie à d'autres acteurs incontournables au-delà de la Chambre d'agriculture.**

Un PAT est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné.

L' élu référent pour le PAT a changé en 2024 : Clara DEWAËLE a laissé la place à **Hubert PICARD**.



Temps forts 2024 du PAT de Caen Normandie Métropole

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau chargé de mission politiques alimentaires et la mise en œuvre d'actions engagées dans le cadre de la nouvelle gouvernance adoptée en 2023.

La majorité de ces actions sont subventionnées par un dispositif de la Région Normandie, faisant appel à des fonds européens (FEADER), pour 3 ans. La subvention a débuté en septembre 2023 et prendra fin en août 2026. Elle est accordée à Caen Normandie Métropole pour l'animation du PAT, à l'AUCAME pour un projet d'observatoire des systèmes agricoles et alimentaires et à 2 personnes de l'Université de Caen pour des travaux sur les flux alimentaires du MGAC, la précarité étudiante, les jardins collectifs à Caen.



Lancement des groupes de travail thématiques

Les attentes exprimées lors des Forums du PAT en 2022 et 2023 mais aussi lors des instances politiques de suivi du PAT ont amené le Pôle métropolitain à proposer aux membres du Conseil Local de l'Alimentation (CLA) réuni le 12 avril 2024 :

Un **groupe de travail foncier agricole** dont le pilote est M. JOUAN de la SAFER ; il a pour vocation de réfléchir aux moyens de faciliter l'installation de porteurs de projet en maraîchage et arboriculture, dont la production serait orientée vente directe et circuit-court de proximité. Une étude est envisagée en 2025 pour disposer des connaissances foncières permettant la conception de stratégies foncières à l'échelle des EPCI du territoire.

Un **groupe de travail Précarité alimentaire** dont le pilote est M. LEGENTIL, directeur du CCAS de Caen ; il a pour orientation de faciliter l'accès à des produits de qualité pour les acteurs de l'aide alimentaire. Des idées d'actions communes ont été proposées par les participants, dont les principales associations d'aide alimentaire du territoire. Cependant la coordination n'est pas évidente. A moyen terme, une cartographie des zones de précarité alimentaire devrait être menée par l'AUCAME. Un travail avec les CCAS de Caen, Hérouville, Mondeville pour orienter les bénéficiaires de chèques alimentaires vers des produits de proximité et de qualité est envisagé. Le CCAS de Colombelles mène déjà des actions en ce sens.

Un **groupe de travail circuits-courts alimentaires** dont le pilote est le PTE La Baule, ayant pour but de soutenir et renforcer les circuits courts à Caen, ville concentrant de nombreux débouchés (commerces alimentaires spécialisés, restaurants, métiers de bouche). Un questionnaire adressé à plus de 200 producteurs du territoire ex-bas-normand susceptibles de commercialiser en circuit court a permis d'obtenir 72 réponses sur les produits qui sont livrés à Caen, les établissements livrés et les contraintes logistiques.

Une enquête de terrain menée par 4 étudiants de l'Université de Caen a démarré en décembre 2024 et se poursuivra au premier trimestre 2025. A travers un échantillonnage des différentes catégories d'établissements alimentaires, l'objectif est de comprendre comment s'approvisionnent ces établissements et s'ils sont intéressés pour faire évoluer leurs approvisionnements pour plus de produits de proximité. *In fine*, le PAT souhaite pouvoir mettre en relation des commerces ou restaurants dont les besoins coïncident avec l'offre d'un producteur de proximité.

Candidature à la labellisation de niveau 2

Le Projet alimentaire territorial Caen Normandie métropole a bénéficié du label de niveau 1 à partir de l'année 2021. Ce label était valable pour une période de 3 ans, allongée d'un an en 2023. En 2024 il était donc nécessaire de s'engager dans une démarche de labellisation pour obtenir le label de niveau 2, officialisant la reconnaissance du ministère de l'agriculture pour les PAT opérationnels.

Ce label de niveau 2 est nécessaire pour pouvoir solliciter des fonds pour le déploiement des actions, notamment au terme de la subvention FEADER-Région qui finance une partie des travaux du PAT jusqu'en août 2026.

Cette démarche a impliqué un travail de synthèse et de reporting, ainsi que des échanges avec la DRAAF et avec d'autres PAT pour interpréter certaines exigences de l'instruction ministérielle. **Le dépôt du dossier de candidature final a été effectué mi-décembre. Réponse attendue en janvier 2025.**

Organisation d'une journée d'étude sur les liens entre Marchés de gros et circuits alimentaires de proximité, le 15 avril 2024



Journée d'étude

Les travaux de modernisation et d'agrandissement du MGAC (Marché de Gros de l'Agglomération de Caen) qui a déménagé en 2020 à Soliers ont été l'occasion d'échanges réguliers avec le PAT. Avec la modernisation de cet outil logistique sur le territoire, une journée d'étude a été réfléchiée avec la problématique suivante : le MGAC peut-il être un moyen de renforcer les circuits alimentaires de proximité ?

Cette journée d'étude était organisée au Pavillon (presqu'île de Caen) et animée par Sylvie LECALVEZ, directrice du magazine Village.

Deux conférences étaient proposées :

- La 1^{ère} pour ouvrir la journée consistait en un panorama de la production légumière en Basse-Normandie, synthèse de la thèse de [Pierre GUILLEMIN](#), chargé de recherche INRAE Grand-Est.
- La 2^{nde} sur la restauration collective avec un focus sur la restauration scolaire en Normandie, synthèse de la thèse de doctorat de [Morgane ESNAULT](#), docteure en géographie.

Une table ronde sur le rôle des marchés de gros en France avec Frédérique WAGON, secrétaire générale de la fédération des marchés de gros de France ; Arnaud DUREL, directeur commercial de filières chez Priméale (groupe AGRIAL) ; Guillaume LEBON, chargé de projet alimentation locale à la Région Normandie et Pierre GUILLEMIN, chargé de recherche INRAE Grand-Est.

Trois ateliers au choix :

- 1) *les enjeux logistiques, amont et aval, de l'approvisionnement alimentaire de l'agglomération caennaise*
- 2) *La commande publique et les marchés de gros*
- 3) *L'aide alimentaire et les marchés de gros : peut-on augmenter la part de produits locaux dans l'aide alimentaire et mieux valoriser les invendus du MGAC ?*

Une journée riche d'interconnaissance et d'échanges avec **plus de 60 participants**. [Les Actes](#) de cette journée sont accessibles sur le site du Pôle métropolitain et de l'AUCAME.

Le Forum annuel des acteurs consacré à la restauration collective, le 17 juin 2024



Le forum a débuté sur le constat d'un manque de données harmonisées dans ce domaine d'activités. Le dernier né des observatoires de l'agence d'urbanisme vient pallier ce manque avec la réalisation [d'une cartographie](#) de la restauration collective en Normandie. Manuela LAURENT, chargée d'étude agriculture et alimentation à l'AUCAME a présenté les premiers travaux de l'observatoire des systèmes agricoles et alimentaires, soutenu par la Région Normandie et l'UE (FEADER).

- Un rappel des fondamentaux concernant la restauration collective a été présenté par [Morgane ESNAULT](#), pour favoriser un langage commun.
- Puis la parole était donnée au projet « **Qu'est-ce qu'on mange demain dans le Bocage ?** » porté par la [Coop des Territoires](#), mis en œuvre par « [Bio en Normandie](#) » et la « [SCIC Nourrir l'avenir](#) »,

soutenu par la DRAAF. La Coop mène avec succès depuis 4 ans un projet expérimental avec la structuration d'une filière légumière bio locale de 22 producteurs bio à destination de la restauration collective et de magasins spécialisés.

- **Les enjeux en cuisine de la restauration scolaire ont été présentés par Ludovic Lecoer**, représentant de **l'AGORES Normandie**, réseau de professionnels bénévoles de la restauration territoriale pour la promotion de bonnes pratiques, telles que la participation au **défi zéro assiettes vides** organisé dans les cantines.
- **Les difficultés d'approvisionnement vis-à-vis des règles de la commande publique** ont été présentés par le responsable de la restauration scolaire à Valdallière (commune nouvelle) avec 3 sites de production jumelés à 3 espaces de restauration entièrement rénovés. Les élus locaux ayant fait le choix de la qualité pour les enfants.
- Puis **le témoignage des bonnes pratiques de la ville de Caen** avec une réflexion sur la notion de localité des produits alimentaires et l'accompagnement d'un bureau d'étude spécialisé pour réaliser un travail de sourcing et un cahier des charges répondant aux objectifs de la loi EGalim, à la proximité, tout en respectant les règles des marchés publics.
- Enfin, **un retour d'expérience du directeur du GIP RCCM** (groupement d'intérêt public restauration collective du centre Manche) qui produit plus de 850 000 repas par an pour tous publics, du jeune âge au grand âge. Pour satisfaire aux principes de la loi EGalim, un long travail multipartenarial a été mené avec la mise en œuvre d'un espace de maraîchage en culture biologique et d'une légumerie dans d'anciennes cuisines de l'hôpital de Coutances.

Après ces très riches échanges, la visite du lycée Rabelais a été proposée par le directeur du lycée. [Les Actes](#) de ce Forum (40 pages) sont disponibles sur le site internet du Pôle métropolitain.

Un Alim'tour consacré aux liens entre pratiques agricoles et gestion de la ressource en eau

Organisé le 14 octobre 2024, cet Alim'tour a réuni 25 personnes, dont 5 élus, et a donné lieu à **2 vidéos** : Une vidéo courte de 4 minutes permet de communiquer sur cet Alim'tour, dont le format est amené à être reconduit ces prochaines années. Elle a été diffusée lors d'un comité syndical du Pôle métropolitain et diffusée sur les réseaux sociaux. Elle renvoie vers une [version plus complète](#) de 16 minutes permettant de prendre connaissance des enseignements essentiels de cet Alim'tour.

Exposé de JM Cador, spécialiste des flux d'eau de surface



Stockage du lin au Gaec de la Couture, plaine de Caen



Poulailler à la ferme Les œufs bio d'Evrecy



Un ciné-débat sur la préservation des sols à partir du documentaire *Paysans du ciel à la terre*

Le 1^{er} ciné-débat organisé dans le cadre du PAT a eu lieu le 17 octobre 2024 au Café des images.

Une fresque du sol animée par [l'Association française pour l'étude du sol](#) avant la projection a permis à une douzaine de participants de comprendre les services écosystémiques rendus par un sol en bonne santé.

Le documentaire *Paysans du ciel à la terre* (Hervé Payen, 2023) qui met en lumière les problèmes d'érosion des sols agricoles en raison de pratiques trop intensives a suscité de nombreuses réactions du public. La présence de Daniel DELAHAYE (enseignant-chercheur expert de l'intérêt des haies) et de Philippe FRUTIER, qui est le narrateur-enquêteur de ce documentaire, a permis des échanges riches.

Ce format ayant été apprécié des participants, et compte tenu de l'excellent accueil réservé par le Café des images, il est prévu d'organiser d'autres ciné-débats en 2025.



Ciné-débat et Fresque du sol

Publication d'une newsletter



NEWSLETTER #4 - NOVEMBRE 2024

Dernière publication du PAT

Forum sur la restauration collective à la croisée de l'inflation et des objectifs EGAlim



La promulgation de la loi EGAlim en 2018 a encouragé les acteurs publics à s'intéresser au système alimentaire, en posant des obligations en matière d'approvisionnement.

La coordination des acteurs est incontournable si l'on veut à la fois satisfaire aux objectifs de la loi et soutenir la diversité des productions agricoles de son territoire avec tous les effets bénéfiques collatéraux.

Depuis fin 2023, le PAT CNM propose aux acteurs intéressés une newsletter qui rappelle les temps forts du PAT en mettant en avant ses publications, annonce des événements de partenaires et informe sur des outils pertinents.

En 2024, le PAT a fait paraître 2 newsletters en mars et novembre. Les parutions sont conditionnées à la richesse de l'actualité du PAT et exceptionnellement des newsletters thématiques peuvent être éditées.

Gestion du site internet pour le PAT

Les pages « [actualités du PAT](#) » et « [opportunités de financements](#) » ont été régulièrement actualisées, grâce à une veille continue de l'assistante politiques alimentaires.

Perspectives 2025

- ✓ Un **recensement** auprès des EPCI des actions, projets et besoins en lien avec les objectifs du PAT.
- ✓ Une **réflexion sur le rôle du CLA** pour qu'il apporte un réel intérêt dans la gouvernance.
- ✓ La sensibilisation autour des liens entre agriculture-alimentation et santé grâce à un **Alim'tour organisé avec Bio en Normandie** et la production et diffusion d'une note sur ce sujet.
- ✓ L'animation de **deux ciné-débats** sur les difficultés rencontrées par la filière bio, pour susciter des échanges avec des citoyens sur les choix alimentaires qui influent sur nos paysages et notre santé.
- ✓ Les **travaux engagés dans la continuité des groupes de travail** et la valorisation de leurs résultats (étude sur le foncier agricole et naturel ; mise en relation producteurs / débouchés caennais).
- ✓ Un **Forum 2025** pour valoriser l'importance d'une production locale diversifiée et de qualité pour l'attractivité du territoire.
- ✓ La gestion du site Internet, de la newsletter et l'enrichissement du Centre de ressources.
- ✓ Les échanges avec l'AUCAME qui poursuivra la structuration de l'observatoire des systèmes agricoles et alimentaires.

4.3 Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), tel que prévu aux articles L. 229-26 et R. 229-51 du Code de l'Environnement, est l'**outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur un territoire** donné.

L'élaboration du PCAET de Caen Normandie Métropole a été réalisée entre 2018 et 2022 par le Pôle métropolitain sur les 5 EPCI du SCoT Caen-Métropole, à savoir la Communauté urbaine de Caen la mer et les Communautés de communes de Cingal – Suisse Normande, Cœur de Nacre, Val ès dunes et Vallées de l'Orne et de l'Odon. Le Pôle métropolitain a également étroitement accompagné la CdC du Pays de Falaise dans la constitution de son propre PCAET entre 2018 et 2021.

Le PCAET de Caen Normandie Métropole a été approuvé le 16 juin 2023. Désormais, le Pôle métropolitain réalise sa mise en œuvre, dans le respect du programme d'action, soit en direct pour certaines actions de gouvernance, d'animation et d'acquisition de données, soit en accompagnement des EPCI et des acteurs locaux, notamment pour les actions opérationnelles.

Un soutien apporté aux EPCI pour accompagner leurs communes membres dans la définition de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

La loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables, dite loi APER, promulguée le 10 mars 2023 dans l'objectif de déployer massivement les EnR sur le territoire français, prévoyait dans son article 15, que les communes définissent, après concertation des habitants, des zones d'accélération favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables (ZAER).

Une première échéance avait été fixée au 31 décembre 2023, pour transmission au référent préfectoral unique, mais compte tenu de la « nouveauté » du sujet pour les communes, très peu de ZAER avaient été définies à cette date.

Le préfet a donc demandé aux intercommunalités d'accompagner leurs communes dans l'élaboration de ces zones, d'autant plus qu'il leur était demandé de les saisir sur le portail national cartographique mis en place par l'IGN et le Cerema en vue de dématérialiser totalement les ZAER, qui n'est devenu parfaitement opérationnel qu'à compter du 11 décembre 2023.

Le portail cartographique des énergies renouvelables

Un outil d'aide à la planification énergétique française

Vous êtes une collectivité ou un service de l'Etat qui participe à la planification énergétique ? Enregistrez-vous puis connectez-vous :

S'enregistrer

Se connecter



Le Pôle métropolitain, qui venait de suspendre le travail de territorialisation du PCAET en raison du lancement de la COP Normandie le 15 décembre 2023, s'est mobilisé pour se mettre au service des EPCI. A l'issue d'une réunion avec l'ensemble des chargés de mission transitoires, il est apparu que les contextes de chacun étaient trop différents pour qu'un dispositif « standard » soit proposé à tous. **Une offre de service pour un appui en**

ingénierie « sur mesure » a donc été produite et adressée aux présidents d'EPCI en janvier 2024. L'ensemble des EPCI PCAET du Pôle ont saisi cette opportunité, qui s'est traduite par :

- La réalisation de documents utiles, d'une part :
 - Comment créer son compte Commune ?
 - Modèle d'avis administratif
 - Modèle d'article presse pour l'annonce de la concertation
 - Maquettes de dossier de concertation

- L'organisation sur mesure de réunions et d'ateliers d'autre part.

Ainsi, au cours du 1^{er} semestre 2024, **18 réunions ont pu être animées sur le territoire du PCAET pour un total de 185 participants**. A la fin de l'été, la quasi-totalité des communes avaient réalisé l'exercice et 559 ZAER étaient arrêtées sur le portail cartographique national.



Atelier du 19 mars 2024, pour Vallées de l'Orne et de l'Odon

Suivi des travaux de la COP Normandie

En parallèle, le Pôle a participé aux réunions des groupes de travail de la COP Normandie, selon ses disponibilités. Un compte rendu a été présenté en commission Développement territorial à la rentrée de septembre 2024. Il a été noté que, globalement, les démarches et actions déjà engagées sur le territoire correspondent à la feuille de route régionale horizon 2030 et qu'il convient d'inscrire les projets à venir dans les Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

Poursuite de l'étude de potentiel bois énergie

Le PCAET ayant fixé des objectifs d'augmentation de la production de bois énergie, le Pôle avait été chargé, en 2023, de porter une étude sur le potentiel bois énergie disponible à l'échelle métropolitaine, en vue de relocaliser au maximum l'approvisionnement des chaufferies du territoire.

A la fin de l'année 2023, le plan d'inventaire a été livré par l'IGN, ce qui a permis au CRPF Hauts de France Normandie de démarrer les relevés de terrain. Au total, 158 points ont été visités entre novembre 2023 et mars 2024, pour 137 relevés complets. Les données ont été transmises à l'IGN en avril, qui a démarré le travail d'analyse de la ressource actuelle et de prospective à horizon 2040, sur la base d'un scénario tendanciel et d'un scénario dit de gestion accrue, correspondant à une mobilisation plus importante du bois, mais en respectant toujours les principes de gestion durable des ressources.

De son côté, la SCIC Bois Bocage Energie a poursuivi ses travaux sur les haies :

- Elle a enrichi la BD Haies du Pôle métropolitain de données supplémentaires, lui permettant d'estimer le potentiel en bois énergie sur le territoire de chaque EPCI.
- Elle a réalisé une enquête auprès des agriculteurs, pour identifier leurs principales préoccupations vis-à-vis de leurs haies et du développement de leur valorisation en bois énergie et confirmer les leviers d'action à mettre en œuvre.
- En parallèle, elle a mené des entretiens avec les techniciens des EPCI et les agents du Département, pour identifier les stratégies mises en œuvre et les outils de suivi utilisés.
- Enfin, elle a entamé un travail partenarial en vue de réaliser une carte à enjeux de gestion et plantation prenant en compte les risques de ruissellement-érosion (via les outils Cater) et de perte de fonctionnalité des espaces bocagers (via le Grain Bocager, outil développé par l'INRAE-Bagap).

Ce travail a fait l'objet d'une première restitution en **comité technique le 14 mars 2024**, au cours duquel des réponses ont été apportées aux questions posées par la SCIC pour poursuivre le travail sur la carte des zones à enjeux de gestion.

Par ailleurs, les techniciens s'étant montré intéressés par l'outil Grain Bocager, il a été décidé de solliciter l'INRAE pour bénéficier d'une **formation**, qui a eu lieu le **21 mai 2024**.

La SCIC ayant achevé ses travaux, et l'IGN ayant livré les résultats sur la ressource forestière actuelle et les principaux domaines d'étude (types de peuplement), un **comité technique commun** a été organisé le **24 juin 2024**. Il a été l'occasion, pour la SCIC BBE, de présenter ses **principales conclusions et recommandations**, et pour l'IGN de **faire valider les 7 domaines d'étude** pour lesquels des itinéraires sylvicoles devaient être définis en vue de modéliser l'évolution de la ressource forestière pour les 20 prochaines années. Ce qui a été fait au cours d'une **réunion technique le 9 juillet**.

Ce comité technique commun a également permis de présenter les données de consommation en bois énergie du territoire et de demander aux personnes présentes de transmettre les informations en leur possession concernant les projets à venir. Le représentant de Caen la mer a ainsi pu donner les projections relatives à l'extension des réseaux de chaleur urbains : consommation passant de 13 000 tonnes en 2024 à 50 000 tonnes en 2032 pour les plaquettes forestières et création de débouchés importants pour la filière bois bocage énergie, avec l'intégration potentielle, dans les chaufferies du Chemin Vert et d'Hérouville-Saint-Clair, de 8 500 à 17 000 tonnes de plaquettes bocagères.

Les résultats définitifs de l'étude portant sur les ressources forestières actuelles et leur évolution dans les 20 ans à venir ont été présentés en **comité technique le 12 novembre 2024** et mises en regard des données de consommation.

Une liste de pistes d'actions a été soumise aux participants et il a été décidé d'organiser une réunion complémentaire pour en discuter, le **18 novembre 2024**, afin de les prioriser avant la restitution finale de l'étude en COPIL. Ce travail d'appropriation des propositions formulées pour les haies n'ayant pas pu avoir lieu lors du comité technique de juin 2024, il a également été proposé aux membres du comité technique haies de se réunir le **26 novembre 2024**.

Enfin, l'ensemble des travaux menés a été présenté en **COPIL le 3 décembre 2024**, accompagné de la liste des pistes d'actions débattues lors des deux dernières réunions techniques et de la proposition de poursuivre, au 1^{er} trimestre 2025, par un accompagnement des EPCI dans l'appropriation de l'étude.



Mise en œuvre du dispositif de suivi et d'animation du PCAET

En parallèle de l'organisation des ateliers ZAER et des participations aux groupes de travail de la COP Normandie, la chargée de mission environnement – énergie a rencontré, en partenariat avec la chargée d'études de l'Observatoire Atténuation – Adaptation de l'AUCAME, des représentants des principaux partenaires du PCAET : **Région Normandie, DDTM, RTE, GRDF, SDEC, Enedis, CAPEB, FFB, CMA, ORECAN et OBDEC, SYVEDAC, Eau du bassin Caennais, SMBD, ANBDD.**

L'objectif de ces rencontres était de porter à la connaissance de ces structures les principaux éléments constitutifs du dossier du PCAET, et notamment le dispositif de suivi et d'évaluation, qui prévoit leur participation active à la collecte d'indicateurs. Ce travail d'interconnaissance facilite aujourd'hui le recueil des données nécessaires au suivi du programme d'actions du PCAET et permettra également l'organisation d'évènements dédiés à un secteur d'activité ou à une thématique en particulier, pour approfondir le sujet.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de ses missions d'animation du PCAET, le Pôle métropolitain a produit et diffusé une **note de synthèse visant à faciliter la lecture croisée des lois Climat & Résilience et APER, qui entraînent toutes deux des obligations réglementaires pour les parkings extérieurs**, en termes de végétalisation et de gestion des eaux pluviales d'une part et de production d'EnR d'autre part, via l'installation d'ombrières photovoltaïques principalement. La production de cette note est le point de départ d'un **travail de veille et d'appui aux EPCI en matière réglementaire.**

Enfin, en vue de favoriser l'appropriation du PCAET par les chargés de mission transitions des EPCI membres du Pôle et de travailler techniquement sur les projets portés par le Pôle, il a été décidé de créer un comité technique PCAET.

Premières réunions du comité technique PCAET

Des **rencontres bilatérales** ont eu lieu avec les chargés de mission disponibles au printemps 2024, pour préciser leurs besoins. A l'issue de ces rencontres, il est apparu que le travail sur les actions et indicateurs du programme du PCAET pouvait être l'occasion d'échanger entre collègues sur les actions menées et de se remobiliser pour collecter les données. C'est donc ce point qui a été mis à l'ordre du jour de la **première réunion du comité technique, qui a eu lieu le 30 septembre 2024.**

Au cours de cette réunion, les grandes lignes de la stratégie du PCAET ont été rappelées et le dispositif d'animation et de suivi présenté, en présence de la chargée d'études de l'Observatoire Atténuation-Adaptation. Il était nécessaire de prendre quelques décisions, pour poursuivre le travail :

1. Quelle application retenir, pour travailler tous ensemble ?
2. Quel processus de collecte des données adopter, pour les indicateurs à renseigner par les EPCI et leurs communes ?
3. Comment qualifier les actions communes et préciser les indicateurs ?

S'agissant des applications, deux solutions étaient présentées :



Prosper Actions, qui présentait l'avantage de pouvoir conserver les données de chaque EPCI, jusqu'à la maille communale, mais qui manquait d'ergonomie et n'offrait pas les mêmes options de partage.



Territoires en Transitions
Accompagner la transition écologique des collectivités

Territoires en Transitions, développée par l'ADEME et appelée, selon les services de l'Etat, à devenir l'outil national de suivi des politiques de transitions.

Les membres du comité technique ont décidé de **retenir la plateforme TeT** et de se charger eux-mêmes de collecter les données nécessaires auprès de leurs collègues, en interne. La chargée de mission du Pôle se chargera de la collecte des données auprès des autres maîtres d'ouvrage du territoire. Il est par ailleurs acté qu'un travail collégial doit être fait sur les actions et indicateurs à saisir dans TeT et une nouvelle séance du comité technique, le 15 novembre, a travaillé sur les actions relatives aux logements et au bâtiments du secteur tertiaire.

Préparation de la première réunion de suivi du PCAET

Pour maintenir la mobilisation autour du PCAET et suivre l'avancée des actions, il avait été prévu dès l'origine de **programmer tous les 18 mois une rencontre de suivi du PCAET, à destination des élus et des techniciens de Caen Normandie Métropole**. L'année 2024 a permis de programmer cette réunion, qui se déroulera le 27 février 2025. Le programme de cette réunion, adopté en commission Développement territorial le 9 septembre 2024, vise à restituer le travail accompli par les EPCI et leurs communes, mais aussi par les maîtres d'ouvrage, pour réduire les consommations énergétiques du secteur bâti et augmenter la production d'EnR. Pour la première réunion de suivi, le focus ne sera fait, au titre des consommations énergétiques, sur les opérations de rénovation des logements et des bâtiments du tertiaire.

Un document présentant l'essentiel des indicateurs recueillis sera mis en ligne sur le site internet du Pôle et transmis aux participants.

Lauréat de AMI LIFE BIODIV'FRANCE de la Fédération nationale des SCoT

Le Pôle métropolitain a porté, en décembre 2024, une candidature auprès de la Fédération nationale des SCoT pour l'Appel à manifestation d'intérêt LIFE BIODIV'France. Réponse attendue en janvier 2025.

Être lauréat permet :

- La mise à disposition d'une ingénierie spécialisée pour enrichir les réflexions locales sur la stratégie écologique territoriale, dans le cadre de travaux spécifiques au territoire et en collectif avec le panel de SCoT retenus dans l'AMI ;
- La mobilisation de partenaires pour bénéficier de leur expertise (OFB, Fédération des parc naturels régionaux, ANEB, CREPS, etc.) ;
- La structuration d'une information sur les acteurs à mobiliser, notamment l'ingénierie pour les fonds nationaux et européens mobilisables, les agences régionales de la biodiversité ;
- Un parangonnage pour enrichir de retour d'expériences variées et assurer le transfert d'expérience et la répliquabilité sur d'autres territoires ;
- La mobilisation d'experts ;
- Des conseils et une sensibilisation des élus et techniciens.

Le programme se développera du printemps 2025 à fin 2026.

En termes de livrable sur Caen Normandie Métropole, la démarche mènera à la rédaction d'une **stratégie commune portant la politique de reconquête de la biodiversité à l'échelle SCoT, intégrant un manifeste fondateur guidant la révision du SCoT-AEC (SCoT valant PCAET)**.



Perspectives 2025

- ✓ **27 février 2025 : réunion de suivi du PCAET**, puis diffusion des actes et d'un document de synthèse des principales actions menées sur le territoire par les acteurs publics et privés.
- ✓ **Poursuite du travail collégial** engagé avec les membres permanents du comité technique PCAET, pour renseigner le programme d'actions commun sous TeT.
- ✓ **Reprise du travail sur la territorialisation des objectifs du PCAET**, tenant compte des résultats de la COP Normandie et intégrant les ZAER définies par les communes et arrêtées par le Préfet.
- ✓ **Programmation de Cafés PCAET :**
 - Retour sur la note « Parkings extérieurs »,
 - Présentation des grands objectifs fixés par la SNBC3, la PPE 3 et le PNACC.
- ✓ **Valorisation de l'étude de potentiel en bois-énergie** à l'échelle du Pôle et **accompagnement à la déclinaison opérationnelle.**
- ✓ Engagement dans le programme d'accompagnement proposé par la Fédération nationale des SCoT au titre de l'AMI LIFE Biodiversité pour **travailler sur la reconquête de la biodiversité** dans le SCoT Caen Métropole.

Annexes : instances du Pôle métropolitain

LISTE DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE SYNDICAL au 31 décembre 2024

CU Caen la mer

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAIL Romain	ALEXANDRE Christiane
BOULAY Florence	ANGOT-HASTAIN Léonie
BURGAT Hélène	BERNARD Jean-Marie
CHAUVOIS Christian	BERT Jean
DE LA PROVOTE Sonia	BOULEY Didier
DELBRUEL Christian	CASSIGNEUL Cédric
DEROO Fabrice	DE WINTER Damien
DUHAMEL Xavier	DETERVILLE Gilles
FRANCOIS Sébastien	DOLHEM Agnès
GERNY Yannick	GAUCHARD Jean-Paul
GOUTTE Dominique	GODEFROY Bruno
JOUIN Pascal	GUERIN Daniel
JOYAU Nicolas	BRUNEAU Joël
LAFONT Michel	HAY Xavier
LE BAS Christian	LAMY Laurent
LE COUTOUR Xavier	LE MARREC Clémentine
LE HELLEY Stéphane	LECAPLAIN Patrick
LECERF Marc	LECHARTIER Micheline
MARIE Mickaël	LELEGARD-ESCOLIVET Marilyne
OLIVIER Aristide	MATA Laurent
PATARD-LEGENDRE Michel	SAINT Thierry
PHILIPPE Jean-Marc	MAURY Richard
PITOIIS Dorothee	MENOCHET Philippe
RENARD Emmanuel	POTTIER Marc
RENOUF Thierry	POULAIN Jean-Paul
RIBALTA Ghislaine	REVEL-BREE Florence
SCHMIT Pierre	ROYE Nathalie
SERARD Pascal	TRANCHIDO Alain
TROLET Laurence	VANDERCAMERE-DESMORTREUX Lydie
TURBATTE Béatrice	

C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BANNIER Michel	BAYRAC Olivier
DUVAL Gilbert	BRAUD Christophe
ENault Bernard	BURNEL Eric
GIRARD Henri	COLINO Sylvain
GOBE Alain	LANDREIN Philippe
GUILLEUX Rémy	LEBOUTEILLER Jérôme
MOTTAIS Jean-Luc	MALAQUIN Jean-Louis
PICARD Hubert	MAUGER Alain
PIERSIELA Martine	ROBILLARD Franck

↳ C.D.C. Val es Dunes

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAUGAS Ann	AMILCAR Stéphane
DE GIBON Sophie	ARRUEGO Coralie
DECLERCK Laurent	FOUCHER Claude
DELIVET Dominique	LEMONNIER Didier
ENEE Régine	MAIGRET Lydie
ISABEL Marie-Françoise	MORIN Laurence
MARTIN Patrice	PIARD Philippe
MONROCQ Nathaly	PICHON Matthieu
PESQUEREL Philippe	PIGEONNIER Alexandre

↳ C.D.C. Cingal Suisse Normande

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BRETEAU Jean-Claude	BELLONI Céline
BRISSET Pierre	CARVILLE Raymond
DELACRE Eric	COURVAL Claudine
GUILLEMETTE Olivier	LEBOULANGER Christine
LEBLANC Bernard	MOREL Daniel
LEHUGEUR Jacky	MOUCHEL Clémentine
MAILLOUX Elisabeth	ONRAED Isabelle
MAZINGUE Didier	PITEL Gilles
MOREL Patrick	

↳ C.D.C. Cœur de Nacre

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BERTY Alexandre	DEULEY Fabienne
CHANU Philippe	GUILLOUARD Jean-Luc
DELAHAYE Nicolas	CARPENTIER Mireille
DUBOIS Patrick	DOLLEY Arnaud
GUERIN Daniel	DUPONT-FEDERICI Thomas
GUINGOUAIN Jean-Luc	GAUQUELIN Yves
LEFORT Thierry	MACKOVIACK Elise
LERMINE Patrick	PAILLETTE Jean-Pierre
PHILIPPEAUX Anne-Marie	SAGET Thierry

↳ C.D.C. Pays de Falaise

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BLAIS Norbert	DELILE Eric
DEWAELE Clara	GOUPIL Jean-Pierre
KEPA Gérard	GRENIER Sylvie
LE BRET Jacques	GUIBOUT Maryvonne
MAUNOURY Hervé	LEBOUCQ Jean-Yves
MESNIL Jean-Philippe	SAUVAGE Olivier

Le Comité syndical s'est réuni à quatre reprises les 19 janvier, 17 mai, 20 septembre et 18 octobre 2024.

► Bureau

Composé de 42 membres, le Bureau des élus s'est réuni deux fois en 2024. Il a reçu des délégations de compétences du Comité syndical. Il est notamment compétent pour prendre des décisions concernant l'administration générale, la gestion courante du syndicat et l'application du SCoT en urbanisme règlementaire et commercial. C'est aussi une instance de préparation des principales orientations et décisions à soumettre au Comité syndical.

LE PRESIDENT : Joël BRUNEAU (jusqu'en août 2024), puis Emmanuel RENARD (depuis le 20 septembre 2024).

► Commissions

Les commissions couvrent les compétences exercées par le Syndicat. Elles réunissent régulièrement les élus pour préparer les décisions en Bureau et en Comité syndical.

VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS :

Commission Administration Générale

Vice-Présidents : Philippe PESQUEREL – Jacky LEHUGEUR

Commission Application du SCoT

Vice-Présidents : Pascal SERARD – Thierry LEFORT

Commission Développement Territorial

Vice-Présidents : Hubert PICARD – Jean-Philippe MESNIL



